

DROIT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

*Réunion de société de M. P. Baillot.*

QUITTANCE de *cinquante francs*

pour *la redevance de son A. séance du 10 Mars 1828*

Paris, ce *vingt-sept Mars* 1828.

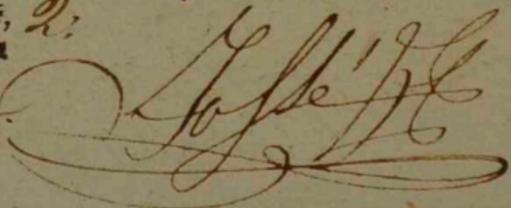
fr. c.

*50*

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis *11* heures jusqu'à ~~12~~, 2:

*a l'Académie royale de Musique.*



DROIT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

Séries Musicales données par M.<sup>r</sup> Baillet.

QUITTANCE de Quarante huit francs pour  
les quatre séries qui la composent, ci. . . . .  
pour son abonnement des 8. 15. 22. 29 Mars, 1827.

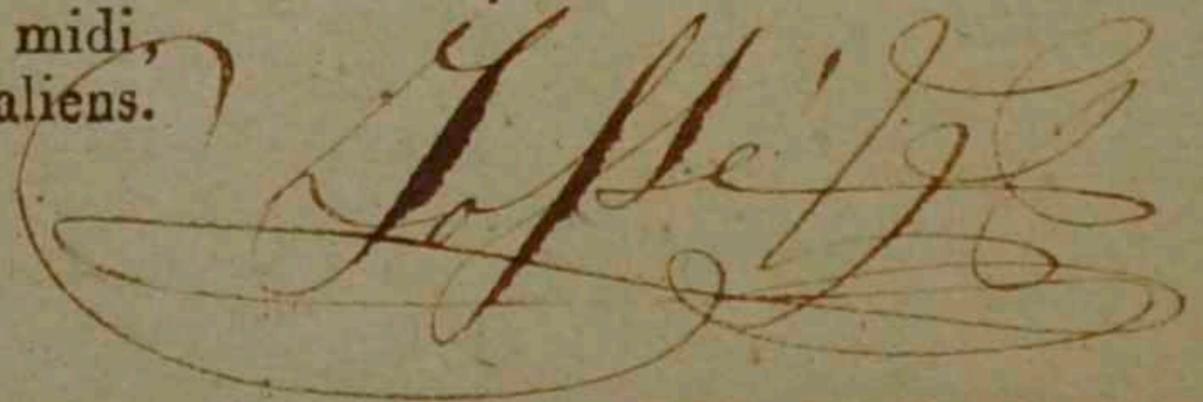
fr. | c.

48 | "

Paris, ce Neuf Mars 1827.

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 8 heures jusqu'à midi,  
rue Neuve St.-Marc, n<sup>o</sup>. 10, au coin de la Place des Italiens.



# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M.<sup>o</sup> Baillot, Concert, rue St. Lazare, n.° 59.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Vingt francs*

*pour son Abonnement par Saison* — Ci. . . . | F. 20 | C. u

SAVOIR:

		F.	C.
Pour le {	Droit attribué aux Indigens. . . . .	}	}
	<del>Idem à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>		

A Paris, le *Sept Mars*, 1827.

*Pour le Régisseur,*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

*Gariol*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Soirée de M<sup>r</sup> Bailton*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *quatre francs*

*pour le service sur les soirées de M<sup>r</sup> Bailton le*  
*quinze Mars 1827*

SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          { Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .

F. c. }

Ci. . . . .

*24*

C.

A Paris, le

*16 Mars 1827*

~~Pour~~ le Régisseur.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 25.

*Goussier Du Plessis*

DROIT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

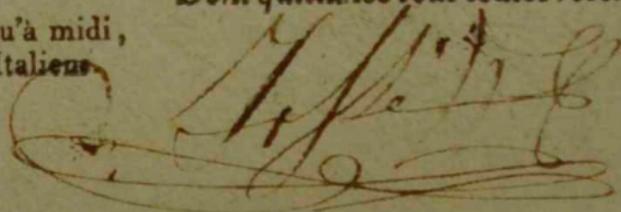
Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

Séances Musicales données par M. Baillet.

	fr.	c.
QUITTANCE de Quarante huit. Séances données		
Sur quatre Séances Musicales données	48	"
des 1. 8. 15. & 22 février	1827	
Paris, ce vingt deux février 1827		

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 8 heures jusqu'à midi,  
rue Neuve St.-Marc, n°. 10, au coin de la Place des Italiens



# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Concert de M.<sup>e</sup> Baillet, rue St. Lazare, n.<sup>o</sup> 59.*

QUITTANCE sous toutes reserves de la somme de *Vingt francs*

*pour la dernière séance de Mars, etc.*

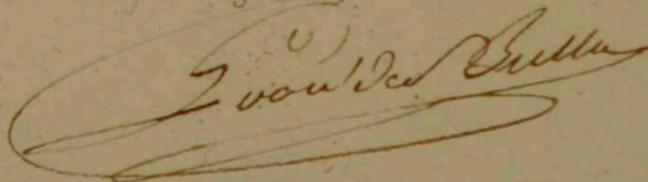
	F.	C.
Ci. . . . .	20	—

SAVOIR :

	F.	C.
Pour le } Droit attribué aux Indigens. . . . .		
} <del>10. à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>		

A Paris, le *Vingt Neuf Mars, 1827.*

Pour le Régisseur,



Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Compte de M. Gallon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*la somme donnée le 22 Mars 1897*

*deux francs pour*

F. C.

Ci. . . . .

SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
Id. à l'Académie royale de musique. . . . .

F. C. }

*20*

A Paris, le *23 Mars*

1897

~~Pour le Régisseur.~~

*Gallon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Séance Musicale, de M. Baillot, rue St. Lazare, n. 59.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Vingt francs*

	F.	C.
<i>Pour son Abonnement par Lancer, du Vingt</i> Ci. . . . .	20	—
SAVOIR : <i>Deux &amp; fevrier, 1827.</i>		
Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .		
{ <del>Des à l'Académie royale de Musique.</del> . . . . .		

A Paris, le *Vingt trois fevrier* 1827.

— Pour le Régisseur.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 23.

*Levesque de Belle*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Seigneur de M<sup>rs</sup> Bailly*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq francs*  
*Pour abonnement de la somme de argent* F. C.

Ci. . . . .

*25*

SAVOIR :

Pour le	{	Droit attribué aux Indigens. . . . .	F.	C.
		<del>Id. à l'Académie royale de musique. . . . .</del>		

A Paris, le *11 Mars* 182 *8*

~~Pour~~ le Régisseur.

*Jour' de Bailly*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Jeanne de St Baillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*septvingt francs*

*pour l'abonnement de la Saison de la*  
*jeune*

Ci. . . . .

SAVOIR :

Pour le } Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          } ~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~

F.      c.

A Paris, le

*17 jours* 1829

pour le Régisseur,

*Jean de Baillon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes  
et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue  
RICHER, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Jean-Baptiste Puellet*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq francs*

*pour le paiement du droit sur la soirée*  
*de la semaine*  
SAVOIR: \_\_\_\_\_ F. c.

Pour le	{	Droit attribué aux Indigens. . . . .	}	F.	c.	25
		<del>Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>				

A Paris, le *10 février* 182*9*  
Pour le Régisseur,  
*Jean-Baptiste Puellet*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

M<sup>r</sup> Bouillon

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

Cinquante francs

pour l'abonnement de deux places musicales  
du 27 Janvier 1828 au 3 février 1829 Cir. . . . .

SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          { Id. à l'Académie royale de Musique. . . . . }

F. C.

50

A Paris, le

3 février

1829

Pour le Régisseur.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

Secrétaire de Bouillon

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Jeune de M<sup>r</sup> Baillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq francs*  
*Pour sa Sœur du 11 Mars 1828*

	F.	C.
Ci. . . . .	<i>25</i>	

SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . . } F. C.  
          { ~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~ } }

A Paris, le *12 Mars* 1828

Pour le Régisseur.

*Jeune de Baillon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Sauve-Musical de M<sup>r</sup> Baillet*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *quatrevingt francs*

*Pour l'abonnement de la Saison du 18 Mars.*

Ci. . . . .

*25*

SAYOIR :

	F.	C.
Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .		
{ <del>Id. à l'Académie royale de musique. . . . .</del>		

A Paris, le *10 Mars* 1828

*Pour le Régisseur.*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

*Deux du Baillet*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Le Directeur Municipal de M. Bailler  
au S. Susan*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*vingt cinq francs*

*pour l'admission de la Société du 27 Mars 1828*

F. C.

Ci. . . . .

SAVOIR :

Pour le

Droit attribué aux Indigens. . . . .

~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~

F.

C.

*25*

A Paris, le

*27 Mars*

1828

*Pour le Régisseur,*

*Société du Ballet*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHEMONT, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Monsieur de Me<sup>re</sup> Bouillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq francs*

*pour l'abonnement de la Saison de 1828*

Ci. . . . .

*25*

SAVOIR :

Pour le {	Droit attribué aux Indigens. . . . .	F.	C.
	<del>Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>		

A Paris, le *14 Janvier* 1828

~~Pour~~ le Régisseur.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHEU, n. 25.

*Georges de Sallim*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, -CURIOSITÉS, ETC.

*Seigneur M. Baillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq francs*  
*pour le droit sur la séance du cinq février 1828*

Cl. . . . .

*25*

SAVOIR :

Pour le } Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          } ~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~

F.

C.

A Paris, le

*5 février*

1828

*Donc* le Régisseur,

*Georges Baillon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes  
et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue  
Richea, n. 23.

DROIT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

Reunion de Société de M<sup>o</sup> Baillet

QUITTANCE de Vingt Cinq francs

ci. . . . .

fr. | c.

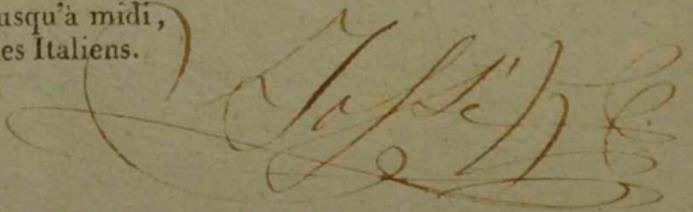
25<sup>00</sup>

pour la reunion des 5 et 12 février 1828

Paris, ce treize février 1828.

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 8 heures jusqu'à midi,  
rue Neuve St.-Marc, n<sup>o</sup>. 10, au coin de la Place des Italiens.



# DROIT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

Soirées Musicales de M.<sup>o</sup> Baillot

QUITTANCE de Creute faimes

ci. . . . . 30

fr. | c.

pour les Soirées des 22. et 29. Janvier 1828.

Paris, ce trente janvier 1828.

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 8 heures jusqu'à midi,  
rue Neuve St.-Marc, n<sup>o</sup>. 10, au coin de la Place des Italiens.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Caution de M<sup>r</sup> Baillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*vingt cinq francs*

*pour l'abonnement de bureau de la Régie* F. C.

Ci. . . . . *25*

SAVOIR :

	F.	C.
Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .		
Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .		

A Paris, le *27 Jours* 1828

~~Don~~ le Régisseur,

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHEM, n, 23,

*Georges Du Baillon*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Seance Musicale de M. Boulton*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq francs.*  
*pour l'admission de la Seance de la nuit*

Ci. . . . .

*25*

SAVOIR :

	F.	C.
Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .		
{ Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .		

A Paris, le *22 Janvier* 1828

~~Pour~~ le Régisseur.

*G. Corelli du Mulin*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M. Baillot, Sance Musicale rue St. Lazare, n. 59.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Vingt francs*,

*pour son Abonnement par Sance*

Ci. . . .

F.

C.

*20*

SAYOIR:

Pour le

{ Droit attribué aux Indigens. . . . .  
*Idem à l'Académie royale de Musique. . . . .*

F.

C.

A Paris, le *Septembre*, 1827.

Pour le Régisseur,

*Joseph Baillot*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC

*Secrue de M<sup>r</sup> Baillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*vingt francs*

Pour l'abonnement de la Secrue de  
*Musée de Paris* F. C.  
*1827* Ci. . . .

Savoir:

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          { Id. à l'Académie royale de Musique. . . . . }

*20*

A Paris, le *9 février* 1827

Pour le Régisseur,

*G. de Baillon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

M<sup>r</sup> Baitlot, Soirée Musicale, An<sup>ie</sup> Lazare

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Vingt francs*  
*pour la Soirée Musicale, Du 2<sup>e</sup> février* Ci. . . . . F. C. *20*

SAVOIR :

Pour le	{		F.	C.	}
		Droit attribué aux Indigens. . . . .			
		<del>M. à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>			

A Paris, le *Doux février*, 1827.

Pour le Régisseur,  
*[Signature]*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

ADMINISTRATION  
des  
HOSPICES ET SECOURS  
DE PARIS.

RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,  
Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

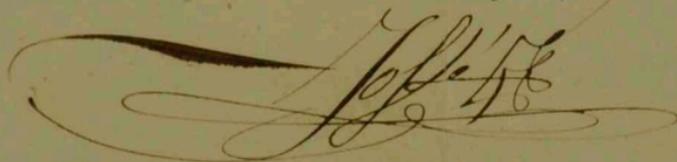
M. Baillot, Salon au Bourgoin 11-  
QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Vingt francs*  
à titre d'abonnement à la soirée  
Musical donnée par M. Baillot le  
14 avril 1840.

F. C.

20 "

Paris, le quatre avril 1840.

Pour le Régisseur,



ADMINISTRATION  
des  
HOSPICES ET SECOURS  
DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

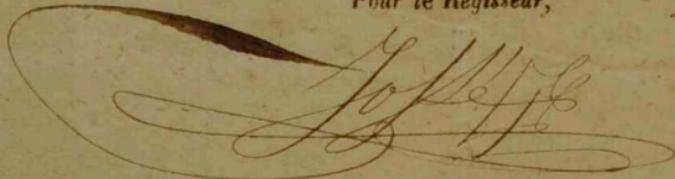
Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

*Soirées musicales de M. Baillet au Bergerie N° 111*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *quarante francs*,  
à titre d'abonnement *0<sup>rs</sup> les deux* F. C.  
*Soirées musicales que M. Baillet*  
*se propose de donner les 14 & 21*  
*mars 1840.*

Paris, le *13 mars* 1840.

Pour le Régisseur,



ADMINISTRATION  
des  
HOSPICES ET SECOURS  
DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

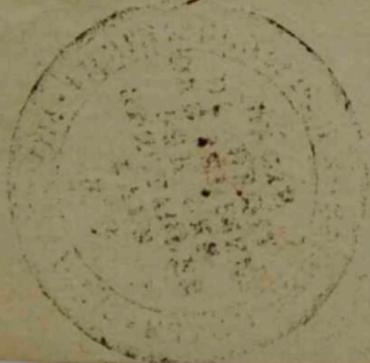
Salon Rue Bayen 14 (Concert de M. Baillet le 10 & 17 février 1838)

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de quarante francs

payés par abonnement pour chacun des dits concerts la somme de vingt francs. Sauf l'approbation du Comité g<sup>l</sup> des hospices.

F. C.

40 00



A Paris, le 6 février 1838

Pour le Régisseur,

*M. Aubert*

18  
60  
175  
527

67 11  
22  
104

27 2/1  
176  
108.75

207  
195  
195

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

Concert de M. Baillot, rue Bergère 14.

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt francs*.

F. C.

montant du Droit des Indigens, à titre

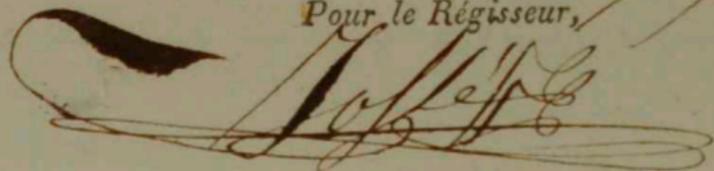
deabonnement pour les concerts qu'il a donnés

le onze février 1837, dans les salons

rue Bergère 14.

A Paris, le 13 février 1837.

Pour le Régisseur,



20

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

Rue du Paon Saint-André-des-Arcs, n° 1.

*M. Baillet J. le Directeur Concerts*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *quatre*

*francs, à titre d'abonnement* F. C.  
*pour les deux concerts qui ont eu*  
*lieu au Théâtre No. 11. les 23 et*  
*et 30 Décembre 1837*

A Paris, le *9 Janvier*

1837

Pour le Régisseur,

*Laffitte*

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Salle St. Jean*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Cent francs*

*le Droit de Desigues a titre*

*d'abonnement le Coeur donné par*

*M. Baillet le 19 avril 1836.*

F. C.

100<sup>00</sup>

A Paris, le

*19 avril 1836.*

Pour le Régisseur,

*[Signature]*



ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

*M. Baillot, Colonel d'Armée.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Coixante*

*francs, le Droit des Indigens a titre  
d'abonnements pour les deux Soirées  
Musicales des 31 Janvier et 7 Février  
1835*

F. C.

*60* "

A Paris, le

*7. Février*

1835

Pour le Régisseur,

*[Signature]*

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

Salon de la M<sup>me</sup> Baillot. (Série n<sup>o</sup> 100)

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *soixante*

francs, le Droit des Indigens en tête de bout. F. C.

Prévu dans la série n<sup>o</sup> 100 des 20 et 21

Décembre 1834.

60<sup>00</sup>

A Paris, le 22. Décembre 1834.

Pour le Régisseur,

ADMINISTRATION

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

des

HOSPICES ET SECOURS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.,

DE PARIS.

*Salle de M. d'Arques*

Rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.

*Société musicale donnée par M. Baillot*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Deux cent francs*

*P. Beron de Paris, à titre d'abonnement*

F. C.

*P. la 1<sup>re</sup> soirée du 13 Décembre 1834*

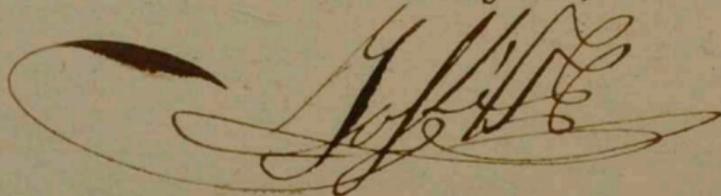
*30*

A Paris, le

*17 Décembre 1834*

1834

Pour le Régisseur,



ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

M<sup>r</sup>. Bailloz Talon D<sup>m</sup>s Dupont.

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt-cinq*  
*= francs* pour la soirée musicale Du 18 février F. C.  
1831

25 | 5

A Paris, le 18 février 1831

Pour le Régisseur,

*Wantoual*

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M. Baillet Salon de Mr Dupont*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt cinq*

*francs pour la faire exécuter du 2<sup>e</sup> février*  
*1836*

F. C.

*25*

A Paris, le

*2<sup>e</sup> février* — *1836*

Pour le Régisseur,

*M. Antou*

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M<sup>rs</sup> Baillot, Salon J. H. Dupont.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Crente,*

*façait la Société municipale de*

*A. février 1834.*

F. C.

30

A Paris, le *A. février* 1834

Pour le Régisseur,

*[Signature]*

ADMINISTRATION

des

HOSPICES ET SECOURS

DE PARIS.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Salon de M<sup>r</sup> Dupont.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*Cent cinquante francs,*

*M. le Droit des Indigens de la soirée musicale  
donnée par M. Baillot le 28 janvier  
1834.*

F. C.

*30<sup>00</sup>*

A Paris, le *28 janvier* 1834.

Pour le Régisseur,

*J. B. L.*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Concert donné par M. Baillot, M. St Jean,*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *Cent francs*

*pour le droit des indigens au quart de la recette.* C.

*Crédit fait aujourd'hui vingt six Mars 1833.*

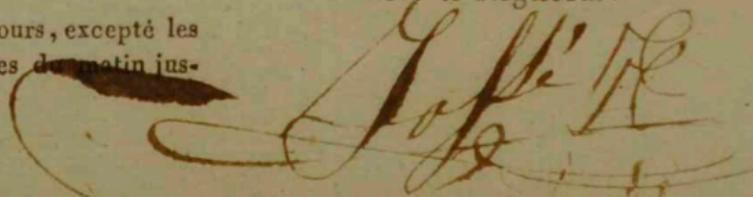
SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
Id. à l'Académie Royale de musique. . . . . } F. C.

100 - "

A Paris, le *26 Mars 1833.*

Pour le Régisseur.



Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M<sup>r</sup> Baillet / Salle St. Jean.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*Cent francs*

*P. le Droit des indigens au quart de la mette faite  
ce jourd'hui vingt neuf janvier 1833*

Savoir :

*Pour le Concert de M. Baillet.*

Pour le

{ Droit attribué aux Indigens. . . . .  
~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~

Ci.  
1833

c.

100	"
-----	---

A Paris, le *29 Janvier* 18*33*.

Pour le Régisseur,

*J. B. L.*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 23.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M. Baultot (Mairie Municipale)*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*Vingt francs*

*à la Mairie Municipale du 14  
février 1892.*

	F.	C.
Ci. . . . .	20	"
Pour le {		
Droit attribué aux Indigens. . . . .		
<del>Id. à l'Académie Royale de Musique . . . . .</del>		

SAVOIR :

Pour le {

Droit attribué aux Indigens. . . . .  
~~Id. à l'Académie Royale de Musique . . . . .~~

F. C. }

A Paris, le

*14. février 1892.*

le Régisseur.

*Erva de Belle*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jus- qu'à midi, rue Richer, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Comme Messieurs de M<sup>e</sup> Guillot  
au Bureau de la rue St Lazare*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt francs pour*  
*le droit des indigens sur le somme de la jour* F. C.

Cl. . . . .	20
-------------	----

SAVOIR :

Pour le	}	Droit attribué aux Indigens. . . . .	F.	C.
		Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .		

A Paris, le *27 février* 182*2*

~~Pour le~~ Régisseur,

*Comme de la rue*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Société Municipale de St. Gaillon Salle de  
M. de L'Assommoir*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *vingt francs* pour le  
*droit de mes yeux sur la soirée de ce jour*

	F.	C.
Ci. ....		20

SAVOIR :

Pour le	{	Droit attribué aux Indigens. ....	F.	C.
		Id. à l'Académie royale de Musique. ....		

A Paris, le *31 janvier* 18*32*

*Pour le Régisseur,*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes  
et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi,  
rue RICHEB, n. 25.

*Société de St. Gaillon*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Série Musicale de M<sup>lle</sup> Bouillon  
à l'Académie royale de Musique*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *deux francs* pour  
*le droit des indigens sur la Série de la soirée*

	F.	C.
Cl. ....	20	

SAVOIR :

	F.	C.
Pour le { Droit attribué aux Indigens. ....		
{ Id. à l'Académie royale de Musique. ....		

A Paris, le *24* jour de *juin* 18*32*

Pour le Régisseur.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

*Série de M<sup>lle</sup> Bouillon*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Seigneur de M<sup>e</sup> Buisson*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*Cinq francs pour*

*l'abonnement de deux Indigens sur la somme*

*de ce jour*

SAVOIR :

Ci. . . . .

**100.**

F. C. }

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
Id. à ~~l'Académie royale de musique.~~ . . . . .

A Paris, le

*7 Mai*

1831

~~Don~~ le Régisseur.

*Seigneur de Buisson*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# REGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Remise de M. Bouillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *deux francs pour*  
*Malvenant du Droit des Indigens sur la* F. C.  
*de ce jour* Ci. . . . . 20

SAVOIR :

Pour le	{	Droit attribué aux Indigens. . . . .	F.	C.	}
		<del>Id. à l'Académie royale de musique. . . . .</del>			

A Paris, le *15 Mars* 18*21*

*Pour le Régisseur.*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

*de M. Bouillon*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ET.

*Seigneur de la Ville de Paris*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *quatre francs pour*  
*reconnaissance du droit de son logement sur la somme*  
*de la pièce*

Ci. . . . . 20

SAVOIR :

Pour le {	Droit attribué aux Indigens. . . . .	F. . . . .	c. . . . .
	<del>Id. à l'Académie royale de musique. . . . .</del>		

A Paris, le *5 Mars* 18*81*

~~Par~~ le Régisseur.

*Seigneur de la Ville de Paris*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 23.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*M. Baillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*Cinq francs pour*

*Recevant Du droit de musique sur le*

*Recevant de la part*

SAVOIR :

Ci. . . . .

*210*

f. c. }

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
Id. à l'Académie royale de musique. . . . .

A Paris, le

*1 Mars*

18*31*

~~Par~~ le Régisseur.

*Leve de Baillon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de *quatre francs*  
*pour la somme mensuelle de ce jour*

	F.	C.
Ci. . . . .	40.	

SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . . }  
          { Id. à l'Académie royale de musique. . . . . }

A Paris, le *22 février* 18*31*

Pour le Régisseur.

*Paul de Fallen*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Présenté par M. Baillet*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*pour le droit des indigens  
du 20 Mars 1820*

*Cinquante francs.  
Sur les Deux Vierges*

Ci. . .

*50*

SAVOIR :

F.

C.

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          { ~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~

A Paris, le

*27 Avril 1820*

~~Pour~~ le Régisseur.

*Jourdan*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

# REDEVANCE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

Salons de M.<sup>r</sup> Berlot.

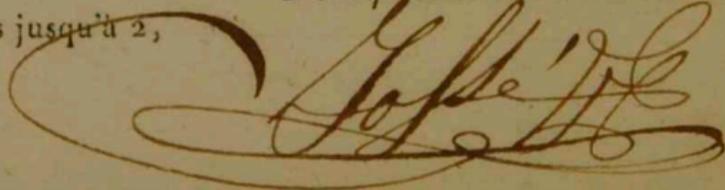
fr. c.

QUITTANCE de Vingt Cinq francs pour le  
Droit de l'Opéra sur les deux Soirées 25-  
Données par M.<sup>r</sup> Baillot les 20 et 27. mil. 1830

Paris, ce Vingt neuf Avril, 1830.

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 11 heures jusqu'à 2,  
à l'Académie Royale de Musique.



# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Louis de Baillon*

QUITTANCE sous toutes reserves de la somme de *vingt Cinq francs*

*pour l'abonnement de la troupe de ce jour* F. C.

SAVOIR :

Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          { Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .

Ci. . . . .	
F. C.	<i>25</i>

A Paris, le *7 Avril* 182*9*

Pour le Régisseur,

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHER, n. 25.

*Louis de Baillon*

# REDEVANCE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

*M. Baillet.*

QUITTANCE de

*Cinquante francs, pour le  
Montant de la redevance sur les Réunions  
de Société, des 10. 17 et 24 du Mois de  
Février, 1829.*

fr. | c.

50 | "

Paris, ce *Vingt Cinq Février 1829.*

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

*Nota.* Le Bureau est ouvert depuis 11 heures jusqu'à 2  
à l'Académie Royale de Musique.

*Joseph B.*

# REDEVANCE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, Curiosités, etc.

M. Baillet

fr. | c.

QUITTANCE de Cinquante francs  
Montant de la redevance à titre d'abonnement  
sur les Réunions de Société qu'il a données  
les 17, 24 et 31. mars et 7. avril. 1829. in

50

Paris, ce huit Avril 1829.

Par procuration de l'administration,  
POUR LE DIRECTEUR,  
Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 11 heures jusqu'à 2.  
à l'Académie Royale de Musique.

*[Signature]*

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Jeanne Dreyfus Bouillon*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*vingt cinq francs*

*pour l'abonnement de deux sur le service de*  
*Opéra*

SAVOIR :

Ci. . . . .

*25*

f. c. }

Pour le {

Droit attribué aux Indigens. . . . .

~~Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .~~

A Paris, le

*31 Mars* 1829

Pour le Régisseur,

*Jeanne Dreyfus Bouillon*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue RICHEMONT, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Seigneur de St Ballou*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de

*vingt cinq francs*

*pour l'abonnement de la Seigne de Cygnus*

F. . . . .

C.

SAVOIR :

Pour le } Droit attribué aux Indigens. . . . .  
          } Id. à l'Académie royale de Musique. . . . . .

F. C. }

*25*

A Paris, le *26 Mars* 182 *y*

*Y* le Régisseur,

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, rue Richer, n. 25.

*Seigneur de Ballou*

# REGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Socété musicale de M. Battist*

QUITTANCE sous toutes reserves de la somme de *vingt francs* pour  
*la Socété musicale de dix huit mois*

F. C.  
*20*

Ci. ....

Savoir :

Pour le

Droit attribué aux Indigens. . . . .	<i>18</i>	f.	c.
<del>Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>

A Paris, le *vingt mars* 182*6*

Pour le Régisseur,

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes  
et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi,  
rue RICHER, n. 25.

# RÉGIE DU DROIT DES INDIGENS,

SUR LES SPECTACLES, BALS, CONCERTS, CURIOSITÉS, ETC.

*Séance musicale de M. Battot le  
samedi 17 mars 1826.*

QUITTANCE sous toutes réserves de la somme de  *trente un franc  
cinquante centimes* pour la  *séance  
musicale du dit jour* . . . . . Ci. . . . .

F.	C.
31	50

SAVOIR :

	F.	C.
Pour le { Droit attribué aux Indigens. . . . .	31	50
{ <del>Id. à l'Académie royale de Musique. . . . .</del>	"	"

A Paris, le *17 mars* 182*6*

Pour le Régisseur,

*Benillet*

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les fêtes  
et dimanches, depuis huit heures du matin jusqu'à midi,  
rue RICHER, n. 25.

DROIT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, etc.

Soirée Musicale de M. Baillet

fr. | c.

QUITTANCE de

Douze francs

ci. ....

12

pour

l'abonnement du 18 Mars,

1826

Paris, ce dix huit Mars 1826

POUR LE DIRECTEUR,

Dont quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 8 heures jusqu'à 2,  
rue Neuve St.-Marc, n°. 10, au coin de la Place des Italiens.

*[Signature]*

DRGIT DE L'ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE

Sur les Spectacles, Bals, Concerts de Réunion et de Société, Fêtes publiques, etc.

Soirée Musicale, de M. Paillot

fr. | c.

QUITTANCE de Dix-huit francs quatrevingt dix centimes

ci. . . . .

18 90

pour le contrôle au quart, du 11 Mars, 1826

Paris, ce onze Mars, 1826

POUR LE DIRECTEUR,  
Doit quittance sous toutes réserves,

Nota. Le Bureau est ouvert depuis 8 heures jusqu'à 2,  
rue Neuve St.-Marc, n°. 10, au coin de la Place des Italiens.

*[Signature]*

# Imprimerie de A. Coniam,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 4, au coin du Boulevard.

1828

Doit =

Monsieur Baillet

Pages	24	100	Circulaires	—	—	—	—	—	—
"	"	150	Cartes	—	—	—	—	—	—
							7	ms	
							10.	ms	
							17		

Pour acquit  
Coniam

# Imprimerie de A. Coniam,

Rue du Faubourg Montmartre, N° 4, au coin du Boulevard.

1828

Doit =

Monsieur Baillet

Janvier 10

150 Circulaires

100 Cartes blanches

10<sup>8</sup>

7.

17

Poussier

Coniam

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES DE E.-B. DELANCHY,

SUC<sup>r</sup> DE M. DEZAUCHE,

*Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.*

Doit

*Monsieur Baillot*

*Paris, le 23 avril 1870*

<i>Mars</i>	<i>26</i>	<i>12</i>	<i>Affiche sans timbre, papier vert</i>	<i>3</i>
	<i>28</i>	<i>600</i>	<i>Billets, 300 vert, 300 rose</i>	<i>18</i>
	<i>31</i>	<i>150</i>	<i>Programme in-8, 3<sup>e</sup> soirée</i>	<i>0</i>
				<i>27</i>

*Pas argent*

*Delanchy*

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

DE E.-B. DELANCHY,

SUC<sup>r</sup> DE M. DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit Monsieur Baillot

Paris, le 20 mars 1839

1838			
décembre 9	100	huitième coquille fine contenant chacun huit étiquettes	6
1839			
février 13	400	billets, 200 roses, 200 blancs	12
	12	affiches sans timbre sur papier blanc	3
	19	400 billets, 200 roses, 200 blancs	12
	12	affiches sans timbre, sur papier blanc	3
mars 5	150	Programmes pour la soirée du 9	6
	8	120 billets, 100 roses, 20 blancs	6
	16	Programmes, deuxième tirée	4
	50	Billets roses id	3
			55

Tout acquit

Delanchy

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES DE E.-B. DELANCHY,

SUC<sup>r</sup> DE M. DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit

Monsieur Baillot

Paris, le 26 mars 1840

mar	4	10	Affiches papier blanc, annonce de concert	3
		100	Billets de concert, 200 roses, 200 blanc	12
12	250		Programme 1 <sup>re</sup> soirée, coguille fine, rouge	10
		100	Billets 2 <sup>e</sup> soirée, 50 roses, 50 blanc	3
19	200		Programme 2 <sup>e</sup> soirée, coguille rose, rouge	3
				36

Tous reçus

E. Delanchy

**IMPRIMERIE EN CARACTÈRES  
DE E.-B. DELANCHY,**

SUC<sup>r</sup> DE M. DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit

Monsieur Baillot

Paris, le 25 février 1838

Janvier	13	12	affiche de concert, papier chamois, sans timbre	3	"
		300	Billets de concert sur papier bleu	9	"
février	2	12	affiche matines musicales, papier chamois sans timbre	3	"
		500	Billets d'entrée, 2/3 pap. bleu, 1/3 papier chamois	15	"
	5	2/30	Programme sur papier chamois	10	"
	10	2/30	Programme sur papier bleu	10	"
				50	

Pour acquit

*Delanchy*

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

DE E.-B. DELANCHY,

SUC<sup>r</sup> DE M. DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 41, près le Boulevard.

Doit Monsieur Baillet

Paris, le 27 décembre 1837

Décembre	9	12	affiche non timbrée, papier rose	3
		200	Billets d'entrée p <sup>r</sup> le 23 10 <sup>ls</sup> papier blanc	6
		200	id p <sup>r</sup> le 30 10 <sup>ls</sup> papier rose	6
	17	200	Programme p <sup>r</sup> la soirée du 23, papier blanc	8
	23	300	Programme p <sup>r</sup> la soirée du 30, papier rose	12
	27	100	Billets d'entrée p <sup>r</sup> le 30 10 <sup>ls</sup> papier rose	23
				38
Pour argent				

Delanchy

LE COURRIER DE LONDRES ET DE PARIS,  
JOURNAL ANGLAIS PUBLIÉ A PARIS,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 34.

Je reconnais avoir reçu de M<sup>me</sup> Baillot — demeurant  
à Chappie d'Anteu no. 33 la somme de douze francs  
à raison de six sous la ligne, pour  
lesdites insertions — d'une annonce dans ledit journal.  
L'annonce est intitulée "Source de Messyge"

Paris, le 13 Avril — 1856.

12 fr.

Ch. Baillot Caissier.

AU ROI DAVID,  
RUE RAMEAU, N° 3, PRÈS CELLE SAINTE-ANNE,

# THIBOUT,

Luthier du Roi, Fournisseur de sa Maison, de l'Académie Royale de Musique,  
et du Théâtre Royal Italien,

Auteur de Violons, Altos et Basses perfectionnés, approuvés par l'Institut Royal de France,  
honoré d'une Médaille d'argent à l'Exposition de 1827.

Doit Monsieur Baillos.

Paris, ce 23 avril 1836

Sous location des instruments fournis  
pour la répétition et exécution d'un  
Concert donné Salle St Jean Hotel  
de ville le 19 du présent

20 f.

Pour  
Thibout

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

## DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit

Monsieur Baillot

Paris, le 16 Janvier 1835

150	Circulars in 4 <sup>o</sup> Double, sur coquille, 2 seures	8
	De musique dans le sabonde en blanc	4
12	Affiches blanches, aucune de dilet	3
	Billets d'entrée, sur coquille rose	6
200	do — do sur coquille bleue	6
200		
		23

Pour argent

Dezauche

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit

Monsieur

Beillot

Paris, le 27

X<sup>me</sup>

1836

no

Grammes de papier sur 1/8 de  
feuille relié

Deux arçist

D. Dezauche

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit

Monsieur Baillet.

Paris, le 20 Décembre 1834.

100 Programmes (Deuxième séance de quatuor)  
pour M. Baillet. . . . .

4 f.

Pour acquit,

Pour M. Dezauche,

Baronnet

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit Monsieur Baillot.

Paris, le 13 Apr. 1834.

100	programmes de Concert sur un troisième de coquette fines . . . . .	4 f
-----	---	-----

Pour acquit,  
pour M. Dezauche,

Baronnet.

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 44, près le Boulevard.

Doit

Monsieur Baillet.

Paris, le 9 Décembre 1834.

100 circulaires en anglaise sur coquille vélin  
(trois séances de quatuors et quintettes).

6 fr.

Paul acquit,

Paul M. Dezauche,

Baromet.

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

## DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Doit

Monsieur Baillet

Paris, le 3 Décembre 1834

100	Circulaires en 1/2 double aiguille satin, seance, de musique pour les salons de ce lieu. —	6	
12	Bandes pour coller sur affiches blanches —	1	
140	Billets d'entrée, sur 1/4 feuille. 300 exemplaires différents, avec changements de dates —	13	50
Pour argent		20	50

Dezauche

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue de Flandre-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près le Boulevard.

Deit Monsieur Baillet

Paris, le 29 9<sup>me</sup> 1836.

100	Échantillons en 6 <sup>e</sup> Double sur feuille fine, vergée, format de musique	6
12	Affiches blanches, sur 1/2 feuille de car- tonnage de la dite 6 <sup>e</sup>	3
20	Billets d'entrée, sur feuille de trois cubes, avec hangarons à chaque cor-	2

Tout argent

Dezauche

18

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 11, près le Boulevard.

Doit Monsieur Baillat

Paris, le 12 Janvier 1834

	200	Circulars en 40 double, en quille vertin, scannés de quatorze les 28 et le finin	12
	12	affiches sur papier blanc annonce de l'été	3
	200	Billets d'entrée sur 1/6 en quille rose	- 6
	100	annonces de, séance des 18 et 25 février, en 40	3
février 12	300	Billets d'entrée à deux autres séances (150 bleus, et 150 blancs)	6
	4	affiches sur papier blanc, annonce de la séance	- 3
		Somme argent de toute la semaine	33
		Dequenne	

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Poue du Faubourg-Montmartre, N° 11, près le Boulevard.

Doit Monsieur Baillat

Paris, le Janvier 1833

5.	100	Bulletins d'annonces d'un concert à l'Hotel de ville le 27, sur coquille rose, satinée	15	
13	12	Affiches sur papier blanc	3	
15	450	Programmes du dit concert in 8 <sup>o</sup> , coquille satinée	18	
22	150	Billets pour le concert sur coquille rose satinée	4	50
		Pour argent		40 50
		D'ensemble		

# IMPRIMERIE EN CARACTÈRES

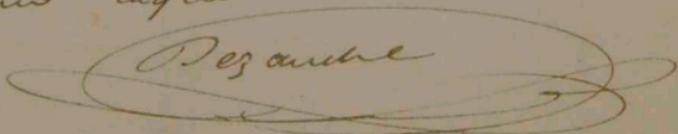
Et en Lithographie,

DE DEZAUCHE,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 11, près le Boulevard.

Doit Monsieur Baillat

Paris, le 2 Décembre 1832

2	100	Circulars sur soie in 61 double en uny laie patie annonce de concerts des 15 et 22 x <sup>16</sup>	8	"
	12	Affiches sur timbre n° 5	6	"
	150	Billets d'entrée sur cartons glacés bleu tendre	13	
10	50	et nouvelles circulars d'invitation	4	"
16	50	Cartes d'entrée aux concerts des 15 et 22	4	50
Doux argent			35	50
				

Doit

Monsieur

Dallot

Paris, le 27 Février 1833

	700	Billets sur coquille bleue, pour le concert du 26 mars	21
	10	Affiches sur papier blanc	3
man.	100	Programmes in 8° simple, coquille satinée	16
		— — — — —	20
20	500	— — — — —	60

Don argent

Dezanne

# Passage du Saumon, N<sup>o</sup>. 34 et 36.

## J. LEBRUN,

Tabricant de Lampes, Bronzes en Ferblanterie.

On trouve dans son Magasin tous les systèmes d'Eclairages ; le public peut, chaque soir, en comparer les différents résultats. On y trouve des Lampes antiques à l'huile et à bougie ; des Lustres à cristaux ; un grand assortiment de Candelabres, Flambeaux, Galeries, et généralement tout ce qui concerne la Garniture de cheminées de toutes les formes et dans tous les prix.

Il se charge de l'Eclairage des Bals, Fêtes, Réunions, Etablissement public, etc.; le tout au plus juste prix.

Paris, le 24. Aibre - 1832

		Fr.	C.
	Vendu à M <sup>r</sup> . Dupont		
le 24	12. - cornes à 1 bec. à 1 25.	15	
	fait le service de deux attraites	1	50
le 22.	16 cornes à 1 bec. à 1 25	20	00
		36	50

Pour acquit - Lebrun

# Imprimerie de Dezauche,

Successeur de M. Coniam,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près du Boulevard.

1832

Doit

Monsieur Baillat

19 Mars

250	Prospectus d'une séance extraordinaire de musique instrumentale nos 1/4		
	de coquille velin	11	9
500	Billets d'entrée nos coquille jaune tendre.	22	50
	Le tout argent	33	50

Dezauche

# Imprimerie de Dezauche,

Successor de M. Coniam,

Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 11, près du Boulevard.

1832

Doit

M<sup>r</sup> Baillet

29 Janvier

150	Billets de concert, sur cartine hortensia tendre superfine glazée	14	4
150	Lettre circulaire d'invitation sur wuille in 8 <sup>o</sup> double	9	
150	Judication des lieux où se distribuent les billets sur wuille in 8 <sup>o</sup> simple	9	
	Don argent	3	2

Dezauche.

Ch. DEZAUCHE,  
IMPRIMEUR,  
Successeur de M. Souham,  
Faub. Montmartre,  
N<sup>o</sup> 4.

Paris, le 10 Janvier - 1831

Messieurs, Palot  
pour impressions et d'après

N<sup>o</sup>. Cicatrinus in 4. Double encre...  
Aquila vici...  
N<sup>o</sup>. Cato d'Antioch sur Carter fin... 10-a  
... 22 "

H. accipit,  
H. Tyrannus  
W. W. Pulcherrus

# Imprimerie de Ch. Dezauche,

Successeur de M. Coniam,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 11, près du Boulevard.

1831

Doit

Monsieur

Paillot

Paris, le 11 Mai 1831.

Mai	10	200 prospectus de même extraordinaire	f. 10
-----	----	---------------------------------------	-------

Il acquit  
par Ch. Dezauche  
pour M. Deslandes

# Imprimerie de Ch. Dezauche,

Successeur de M. Coniam,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 4, au coin du Boulevard.

1830

Doi *H* Marnier Baillet

Aue

100 liv. m 8<sup>e</sup>

f =

*H*

7

u

100 u m 4<sup>o</sup>

8 u

*H*

10

u

100 M de poiree

8 u

*H*

8

u

25

*H*

25

Pour Acquit  
Ch Dezauche.

25

a dater du 1<sup>er</sup> Juillet meme rue n° 4 sur qu'en face

(rue de l'échiquier n° 23)

Revue  
Revue théâtrale.

LIBRAIRIE, MUSIQUE, GRAVURES, ETC.

Lettr<sup>s</sup> - Sciences - beaux arts.

Cinquième  
Cinquième année

Reçu de M<sup>r</sup> Baillet la somme de six francs pour  
UN exemplaire de la revue théâtrale (abon<sup>t</sup> de 3 mois) Recu en outre

le programme de ses concerts.

• dont je m'oblige à faire l'annonce, sous huitaine au plus tard, à partir de ce  
jour.

Paris, ce 16 avril 1830.

LE DIRECTEUR DU JOURNAL,

H. Magnien

Q  
1  
Imprimerie de Ch. Dezauche,  
Successeur de A. Coniam,  
Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup>. 4.

Doit Monsieur Baillet

7 ser.	150 cartes f 150 cis	25.
--------	----------------------	-----

pr acquit

pr Mr Ch. Dezauche

Ch. Larmantier

# Imprimerie de A. Coniam,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 4, au coin du Boulevard.

1829

Doit = Mousnier Baitlet

Mar

1)  
"

150 lettres à 2°

120 billets sans port

10 "

10 "

20 "

Tout à regret

Coniam

Imprimerie de A. Coniam,

Rue du Faubourg Montmartre, N<sup>o</sup>. 4.

1827

Doit - Moustier Baillet

18 Janvier

130 circulaires " " " " " "

10

200 cartes " " " " " "

19

29

Pour acquit

Coniam

AU TAPIS TURC,

Rue Neuve Saint-Eustache, N°. 26, ci-devant rue des Fossés-Montmartre,  
Vis-à-vis la Banque de France,

LAFAYE, TAPISSIER,

On trouve chez lui des BANQUETTES DE TOUTES COULEURS, à louer pour Bals et Assemblées.

PARIS, le 17 mars

1826

		F.	C.
<del>Vendu à M</del>	Loué à Monsieur Builliot		
25 février	à Louer pour un Des Draperies	3	
	Livre 3 de 6		
	3 de 5 ( 13 toises de Banquette		
	4 de 3 ( avec 10 Sabots et Des		
	6 de 4 ( Gousses rouges priés fait	17	50
4 mars	même mesure 2 <sup>m</sup> Concert	17	50
11 mars	idem 3 <sup>m</sup> Concert	17	50
17 mars	idem même mesure 4 <sup>m</sup> Concert	17	50

Total 73<sup>l</sup>. 00

réduit à 70<sup>l</sup>

Reçu Le Montant  
Pour l'acte de tout  
compte J. J. Lafaye

Imprimerie de A. Coniam,  
Rue du Faubourg Montmartre, N<sup>o</sup>. 4.

1820

Dont

Monsieur Baillet.

10 f<sup>rs</sup>

100 lettres anglaises

100 cartes

8.

10.

18

Pour acquit  
Coniam

70.

$$\begin{array}{r}
 18 \\
 10 \\
 \hline
 38 \\
 19 \\
 9 \\
 \hline
 66
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 16 = 60 \\
 20. \\
 \hline
 36 \quad 60 \\
 18 \\
 9 \\
 \hline
 = 63
 \end{array}$$

*[Faint handwritten notes, possibly "L. 1818"]*

*[Faint handwritten notes]*

*[Large handwritten notes, possibly "L. 1818"]*

Imprimerie de M. Coniam,  
Rue du Faubourg Montmartre, N<sup>o</sup>. 4.

Dont Monsieur Baillet

29 Avril 1825

100	Cartes Petit In. Auteur	10
100	Circulars in 4 <sup>o</sup>	8
		18

J. August  
F. M. Coniam  
Voltaire

Imprimerie de Hocquet,

Rue du Faubourg Montmartre, N<sup>o</sup>. 4.

Doit Monsieur Baillet

150	Circulaire n <sup>o</sup> 4. Coquette.	10 <sup>9</sup>
150	Carte de Soustraction.	8
		<hr/>
	Paié le 28 Mars 1824	18
	Hocquet	

Scavoir

1 <sup>re</sup> Seance	fourni onze bec et deux manchons	10.	78.
2 <sup>me</sup> Seance	fourni id	10.	78.
3 <sup>me</sup> Seance	id id	10.	78.
4 <sup>me</sup> Seance	fourni six bec	4.	50.
5 <sup>me</sup> Seance	fourni neuf bec et deux manchons	9.	28.
Plus	avoir nettoye les deux lampes à stral	2.	"
Plus	avoir recouvert les deux gasc	2.	"
Plus	fourni six verres	1.	20.
Plus	fourni une Scumoire		60.
Plus	la comodage de caffettiere et de Castrole	1.	50.

Total 74. 30  
 pouraqui Jouard

Reçette

4 Soldes.  
Du mars - au 7. avril 1821.

84 Abonnés ..... 2016.<sup>2</sup>  
 abonnés aux 2.<sup>o</sup> 3.<sup>o</sup> & 4.<sup>o</sup> Sœurs (89 sols 6 francs) selon  
 la liste générale ..... 534

2550. "

Depense

à M. Debief p. Droits Des 4 Sœurs ..... 96.  
 à la portière de la maison de l'abbé ..... 20.  
 p.<sup>o</sup> loyer de 160 Chaises à 15.<sup>o</sup> p.<sup>o</sup> 4 Sœurs ..... 75.  
 étrems aux garçons de Chaises p.<sup>o</sup> 4 Dues Sœurs ..... 2  
 ..... 30  
 p.<sup>o</sup> Dougins .....  
 à M. Mafaire à raison de 25.<sup>o</sup> p.<sup>o</sup> 4 Sœurs .....  
 30 f. p.<sup>o</sup> la 4<sup>e</sup> ..... 99  
 au lampiste p.<sup>o</sup> éclairage ..... 72  
 au vitrier p.<sup>o</sup> le vitrage et p.<sup>o</sup> recouvre le Carreau ..... 11.  
 lettres imprimées & Costes ..... 18. So.  
 pain à Calette ..... So.  
 ports de lettres ..... 1 55.

425. 55

2124. 45

en argent ..... 2094. 45.<sup>2</sup>  
 due par M.<sup>o</sup> S. Alvestre ..... 24. "  
 par M.<sup>o</sup> Ligean qui a avancé une somme  
 avec lui le 4.<sup>e</sup> Sœur ..... 6. "

2124. 45.

Payé à M. Vidal ..... 72.<sup>f</sup>  
 à M. Norblin ..... 72.  
 à M. Micale ..... 72.  
 à M. Yastin ..... 48.  
 à M. Pasdeloup ..... 24.  
 port d'inscriptions ..... 11. 10.  
 à Bonneau ..... 40.

339. 50.  
 60.  
 399. 50.  
 229.

total net 1694.<sup>f</sup>

pour les frais faits  
 chez M. Patzold pour  
 les porteurs &c.

Recette

1<sup>er</sup> Serie 1822.  
26. Janvier 2, 9 & 16. Février f

101. abonnés à 24 f  
abonnés aux 2, 3, & 4. Samedis suivant la liste générale (iii)

2424.  
666  

---

3090.

Depense

à M. Debief pour Droits du 4 Samedi ..... 128. 2  
à la porteur de la maison Siffert ..... 20  
p. bougies en 2 fois huit livres à 4 ..... 82. 60.  
au saupiste selon sa note ..... 20. 50  
pour lettres imprimées & Carte d'entrée ..... 2  
p. papier à lettres & pain à cacheter ..... 1. 50.  
aux Commissionnaires p. port de Rochefort et de Billats de M. Prosper de Ceru ..... 1. 50.  
ports de lettres ..... 90 -  
loues de Chaires 100 p. la première séance & 125 p. chacune 24 suivantes ..... 72 -  
à M. Lafay - p. loyer de Banquettes p. les 4 Samedis

450. 10

2639. 90

Reçu à M. Baillet en espèces le 17 Février ..... 2141. 90

Du

par M. Saurastu ..... 24 } payé.  
par M. Cantor ..... 24 }  
par M. le Marquis de Sassenay ..... 24 } payé.  
par M. le Comte de Moutigny Saurastu ..... 18 }  
par idem ..... 24 }  
par M. le Comte de Biersensky ..... 24 } payé.  
par M. de Novosilzoff & le prince Tassialin ..... 24 }  
par M. Prosper de Ceru ..... 12 } payé.

498.  
12.  
6.  

---

516.

2639. 90

et 41 m de en outre par M. Prosper de Ceru 12 f. payé.  
au Lécian p. ....  
la 2<sup>me</sup> Brat en 2

Reette.

1822, 2<sup>ème</sup> Serie

114. abouin à 24  
 abouin aux 2<sup>ts</sup>, 3<sup>ts</sup> et 4<sup>ts</sup> Siamu selon la tête générale

2736 - "

624 "

3360 .

Dépens

à M<sup>r</sup> Debüt pour droit de 4 Siamu - - - - - 96.  
 à la portière de la maison Petrol - - - - - 20.  
 p<sup>r</sup> loyer de 146. chaines à 15<sup>ts</sup> pour les 4. Siamu - - - - - 109. 50  
 p<sup>r</sup> Bougies brutes livres en 2 fois à 3<sup>ts</sup> 75. la livre - - - - - 30 "  
 à M<sup>r</sup> Lafaye pour toile verte mise à l'exhaussement - - - - - 12 "  
 aux mêmes pour loyer de Bangatou p<sup>r</sup> la 4<sup>ème</sup> Siamu - - - - - 23 "  
 au harpiste pour les 4 Siamu - - - - - 72 "  
 p<sup>r</sup> les cartes d'écriture - - - - - 8 "  
 papier à lettres grand et petit - - - - - 2 25  
 ports de lettres - - - - - 1. 5

373. 80

Reuiv à M<sup>r</sup> Pédrot le 5. man en espius

2914 20?

2986. 20.

2986 20

par Ligant - - - - - (mielle) - - - - - 24 - " }  
 par M<sup>r</sup> Delépié - - - - - (mielle) - - - - - 24 - " } 72 - "  
 par M<sup>r</sup> Cozier - - - - - (Vidal) - - - - - 24 } + recues 24<sup>ts</sup> en m. f. obs  
 le 8. man. j. p.

M<sup>r</sup> Petrol a refait jusqu'à présent d'énormes quantités de plans & pour le présent  
 faits chez lui pour démissionner de plans & pour le présent

la reette totale de Blatin D. 3378.

il faut ajouter que j'ai trouvé de plus  
 dans la reette 18<sup>ts</sup> p<sup>r</sup> abouinment que j'avais l'année  
 précédente d'un crain - sur les 18<sup>ts</sup> 12. sont dus p<sup>r</sup> le de son

Séances du 1. 8. 15. et 22 Mars 1823. Total 118. abs. Comptes 1/4

abonnements Comptes 98 à 24 f " " " " " " " " 2280 -  
 abonnements p<sup>r</sup> les 3 Séances 12. faisant 9. abonnements Comptes à 24 216 -  
 abonnements p<sup>r</sup> les 2 Dernières 22. faisant 11. Comptes à 24 f 264 -  
 abonnements p<sup>r</sup> la Dernière 13. faisant 2 1/4 Comptes à 24 " 078 -  
 Total ~~2838~~ f. 2838

9<sup>e</sup> les ~~celles~~ données pour la Dernière séance sous porteur aux abonnements exceptés  
 3/4 1/2 Selon le nombre de personnes qui a demandé frais

Eclairage 31. 60 }  
 31. 60 }  
 31. 60 }  
 33. 30 } 128. 10  
 Bougie - - - - - 17 - "  
 Imprimés - - - - - 18. 50.  
 Vitre Café - - - - - 7. 50.  
 Banquettes p<sup>r</sup> les 4 Séances - - - - - 45 "  
 à la portière - - - - - 40 "  
 Otoman au garçon lampiste - - - - - 2 "  
 - - - - - 58 80.  
 Rebut. - - - - - 63. 79  
 9. - - - - - 52 80.  
 4. - - - - - 54 "

487. 49

1099. 49

M<sup>r</sup> Lagrange - - - - - 486  
 M<sup>r</sup> Sawstra - - - - - 24 612  
 M<sup>r</sup> & M<sup>r</sup> Kostecki (esquiro) - - - - - 12  
 M<sup>r</sup> Lepin, Yavin, Lepin, Sigay (m.ille) - - - - - 12  
 Seyn - - - - - 12  
 Godin - - - - - 24

Argent Comptant - - - - - 1714. 51.  
 Du par ~~Trizant~~ f. 2838.

11. 2/1 y a eu mois p<sup>r</sup> ports de lettres 1. 35.  
 pair à ce compte. 15  
 1. 50

Frais . — 1824.

à M. Bouquet imprimé		
p. 150. Circulaires 10. <sup>f</sup>		
150. Cartes . 8. <sup>f</sup>	18. . .	
à M. Lafaye Copieur, Bouquetter	60. . .	
à B. m. fils, p. avoir porté les		
lettres	20. )	
p. avoir reçu les Billets à l'Entrée	20. )	
Bougies p. 5 Saines, 16. Livres, 10. à 6. <sup>f</sup> 6. à	61. 12.	
transport & l'exhaussement, &c	4. . .	
au Domestique de M. Berger	25. . .	
au Portier	15. . .	
au Domestique de M. Chevillat	10. . .	
à mes Cinq accompagnateurs, chacun		
72. <sup>f</sup>	360. . .	
Portures	7. . .	
	600. 12	
	487.	

Reçu  
1958

1825

Député

à M. de

Vidal G. Sibot  
Coutan 2. in

M. Cornigé	200.2
Supplément	49
Département	5.
Panier	160.
Selon aménagement	70.
Chaise (Trangas)	10
Horloge	40.
Lain	20.
Étiquette de	10.
Port de	5.
Normandie	15.

il nous est resté de ces 2. Soirées  
à Chaumont, net, 700.5

584  

---

974  
687.

Frais ..

1826.

à. Scames,

à M<sup>r</sup>. Guquet imprimeur,  
p.<sup>r</sup>. 100. Circulaires et  
10. Cartes

18. p.

à M<sup>r</sup>. Lafaye Cajissier, Banquettes

70. p.

Buzies, p.<sup>r</sup>. h. Siris, huile, bees, &c

55. p.

à mes Amy accompagnateurs,  
chacon 72.

360. p.

transport de la Base de M. Norblin

5. p.

id. p.<sup>r</sup>. avec M. Vassier

4. p.

à l'Hotel de la France

25. p.

Droit des hospices, exigé p.<sup>r</sup>. met

2. Derniers Soins, 11. et 12 Mars.

82. 40. p.

Total 619. 40. p.

payé sur la rente  
de mes Seigneurs de

1. 8. 19. et 22. février 1827.

72<sup>5</sup>  
36. 7<sup>2</sup>  
100

865.

À L'Impression, — 25. p.  
le 2. février, Droit des indigens — 20. p.  
id. à M. Berlot, Co. f. la base  
les Baquettes, le Luminaires (excepté  
les Bougies) le feu — 60. p.  
au même pp. celui qui recorde  
les Billets, le Postier,  
le feu de la petite chambre de 10. p.  
le 9. février, Droit des indigens — 20. p.  
(M. Rouffau) — 10. p.  
1<sup>re</sup> Minute — 40. p.  
plus — 6. p.  
16. février, Droit des indigens — 20. p.  
Bougies — 16. p.

227.

Autrement 227.  
orchestre — 360. p.  
les trois derniers  
soirs à  
M. Balot — 210. p.  
opéra j'italo — 48. p.  
indigens p. l'alt. — 20. p.  
frais p. les  
d'instruments à 100. p.  
Voitures — 20. p.  
~~...~~  
à l'uni — 25. p.  
ab. à la  
reun musicale 20. p.  
Contrebasse — 5. p.  
total — 961.  
en frais

Payé sur la Requête  
de mes 4. dernières Seances  
des 8. 15. 22. et 29. Mars  
1827.

---

Droit des Indigees	80 f.
Droit de Copie	48.
Impression	18.
plac. p. So. Lettres	
impressees Coll. Mars	5.
Bougies	16.
transports d'instrument	6.
Voitures	16.
Local p. 4. Seances	280.
Orchestre	360.
<hr/> Total	<hr/> 829.

---

Remis à M<sup>r</sup>. Berlot le février 1828  
pour la 1<sup>re</sup> Seance — — 70. <sup>f</sup> .. —

et le 12. février pour les

3. dernières Seances — — 210. .. —

---

Total — — 280. <sup>f</sup> .. —

---

reçu Deux cents dix francs

Berlot

---

Frais  
des 4. Seances des Mardis  
22. Janvier 29. Janvier, 5. et 12. fevrier  
1828.

	F		F
Journal	9.	des 4. Seances des mardis	
Cartes et lettres	18.	h. 11 - 18 et <del>25</del> 25. Mars	
indignés	100.		
Opera	<del>55.</del>		
Paquies	10.	Cartes et lettres	17.
Bougies 2. livres p. les h. s.	19. 16.	indignés	100.
Vitieres	18. 4	opera	50
M. Berlot	280.	Bougies	10.
Orchestre	360.	M. Berlot	280.
Lettres d'excuses, mises à		Orchestre	288
la Poste	4.	transport <sup>26</sup>	12.
au receveur	5	au receveur	5.
transport de Costretrappe	870. <del>16</del>	Vitieres	16.
	5.		
	875.		
Reutte brut	1970.		
	870.		
Reutte net	1100.		
		728.	
		81	
		81. ab. 24	
		324	
		162	
		1944.	
		26	
		1970	

Frais

Des 4. Semes des Mardis

17 - 24 - 31. Mars et 7. Avril

1829.

à M. Berlet pour la salle	280. f
Orchestre	360. "
indigènes	100. "
Opera	50. "
imprimés	25. "
Bougies	10. "
Revenus	5. "
transport d'instruments	8.
transports de tables et papiers	8.
Voitures	8.

Total 854. f

Seance, Du 7 Mai 1830

---

424 Billets pris, font : 2,844 francs.

---

frais	impots	100 francs.
	voitures	8 fr.
	programmes	10
	total	<u>118 francs.</u>

Reste 2,426 francs.

à déduire 122 10

Net 2,303 10.

orchestre	100 <sup>f</sup>
Couverts et	
service	22 10.
	<u>122 10</u>

le 16 Mai 1831

tous frais payés

Quatre Séances les 22, 29, 1<sup>er</sup> 8<sup>es</sup> 1831

1831

Recette Brute 1612 francs.

---

Frais Musiciens — 360 francs  
Transports — 18  
Voitures — 16 16 sols.  
Cartes — 28  
Impots — 80  
la salle. — 280.  
Bougies — 9  
la porte — 8  
Commissions — 11

---

total des Frais = 804 francs. 16 sols.

---

Reste. — 808 francs.

---

ce 18 Mars 1831

tous frais Payés

Depenses,

Pour les 2. Seances, du Mardi 24. et 31. Janv.  
1892.

Imprimeur	22. f.
Berlot	140.
M. Locré	40.
Accompagnateurs.	180.
fiacres.	8.
	<u>390</u> f.

Depenses

Des Seances Du Mardi 7. et 14. Fevrier.

Imprimeur.	30 f.
Locré	40.
Berlot.	140.
accompagnateurs.	180.
fiacres.	8.
	<u>398</u> f.

Frais,  
 pour les 2. Séances des 15 et 22. M<sup>bre</sup>  
 1802.

M. Locré. p <sup>o</sup> 1-15.	20.
200. Carter, et 150. lettres & affiches.	36
bougie. 2 <sup>o</sup> .	6.
Accompagnateur.	180.
Porte d'instrument.	12.
fiacre.	8.
M. Locré, p <sup>o</sup> le 22.	20.
Langiste.	36 - 10.
Banquetier.	615. - 39.
D. le 22.	45
<del>fiacre.</del>	402. 10.

Billets pris pour la soirée du 29. 3<sup>es</sup>.

1855.

M <sup>o</sup> . Pillel-Will	297
M. De Montalivet	20
M <sup>o</sup> . Kénié	38
M. Meil	26
M. Gand	23
M. Luy	12
M. Meyel	35
M. Dupont	17
Le Concierge	21
Billets délivrés ici	19
	<u>528</u>

Billets Donnés	58
Excédant	56

647. Personnes.

Recette	3018
frain.	437
Net.	<u>2581.</u>
Du.	120.
	<u>2701.</u>

1 <sup>re</sup>	flute	10	f
1 <sup>re</sup>	haut-bois	10	
2	Clarinetter	20	
2	Basson	20	
2	cor	20	
2	trompette	20	
	timbaler	10	
	contre Basse	10	
	Luthier	20	
		<u>140</u>	f

M. A. S. à la  
Contrebasse 10.

Cette somme est  
150. A

Remise par mon fils  
à M<sup>r</sup>. Girard qui a bien  
voulu se charger du paiement.  
le février 1833. B

# Séance Du 26 Mars.

1835.

M <sup>rs</sup> . Pillet = Will.	141.	<sup>billets.</sup>	8468 <sup>f</sup> .
M <sup>rs</sup> . Kieni.	109.		654.
M <sup>rs</sup> . Puyel.	33.		198.
M. Frey.	12.		72.
M. Dupont.	20.		120.
M. Gand.	21.		126.
M <sup>rs</sup> . Le Duc D'Orléans	20.		120.
M. De Mauny.	20.		120.
M. De Sayte	4.		24.
M. Fabignon.	3.		18.
M. De Louvois	1.		6.
M. Desormery.	1.		6.
M. Martin	8.		48.
M. De Bondy.	20.		

billets.	413.	= 2558 <sup>f</sup> .
frain.	461.	
Net.	1897.	

# Seance Du 26 Mars.

1855.

x M. De Sayre. ————	4.	24.
x M. Fabignon ————	3	18.
x M. Pillet-Will. ————	141.	846.
x M. <sup>r</sup> Kicin. ————	109	500.
x M. Dupont. ————	20.	120
x M. Gand. ————	21.	126
x M. Pleyel. ————	33.	198.
x M. Frey. ————	12.	72.
x M. Le Duc. V'obiane. — 20.		120.
x (M. De Bondy. ———— 20.)		
x M. Martin. ————	8.	48.
x M. De Louvois. ————	1.	6
x M. Desormery. ————	1	6.
x M. De Hauny. ————	20.	120.
M. <sup>r</sup> Kicin. (plat.) ————		154.
	<u>595.</u>	<u>2,558.</u>
	frais.	<u>461.</u>
	Net.	<u>1,897.</u>

# Frais.

Pour la séance du 26. Mars.  
1833.

M. Socré.	100.
au Constitutionnel	10. — 10. <sup>s</sup>
Quatuor	96.
Orchestra.	150.
Voitures.	10.
Imprimeur,	50
Concierge.	20.
Pour les programmes	5.
Hommes à la porte.	20.
	<u>461. 8</u>
	46

2<sup>e</sup> Série. 1854.

18. et 25. Février.

	<u>ceatls.</u>
M. Pillet. —————	60.
M. Kiené. —————	146.
M. Gand. —————	158.
M. Chabal. —————	246.
M. Frey. —————	152.
M. Dupont. —————	264.
M. Mialhe. —————	24.
Total. —————	<u>1008.</u>

# Train.

— Pour les séances Du 28. <sup>juin</sup> 184. <sup>à</sup> 16. <sup>sept.</sup>

184.

Imprimeur.	30.
Banquettes	76.
Apéritifs.	180.
Cafés	60.
Journal. (constitucional.)	10.
Subs.	10.
Voitures	8.

372.

— moitié, 186.

~~plus 9.~~ <sup>£</sup>

# Train

pour les 18. et 20. février 1854.

---

Imprimeur.	—	50.
Banquettes.	—	78.
Quintette.	—	185.
pauvres.	—	90.
Journal.	—	10.
Voitures.	—	88.
Subst.	—	10.
Portier L.	—	10.
		<hr/>
		542 f.
		<hr/>

~~1838.~~

Netto. — 1696.

Grain. — 698.

Netto. Total. 998.<sup>+</sup>

Train.

Impression.	_____	60.
Passages.	_____	90.
M. Abonne.	_____	240.
M. _____	_____	280.
banquettes.	_____	6.
Galets.	_____	23.
cougier.	_____	7.
Voitures.	_____	10.
Boite.	_____	10.

Page 87.

Dans l'annuel  
 Monsieur de Paris & Paris  
 V. de Paris  
 les 31. J. de Paris  
 et 7. de Paris

Monsieur Alerme	140
Les messieurs	186
— Pauvres	60
Imprimeur	42
Jacottait	20
total	448

Recette ————— 1200.

Reste ————— 752.

Payemens faits.

M. Left	300.
Zenda à mon fils	200.
M. Navit, bottier	30.
à ma femme, app. de Confess.	150.
Sur 300. y compris (Niveau)	300.
M. Navit 38.	
+ 70.	680.
550.	+ 20.

Deux Séances  
 de Quatuors et Quintettes  
 des Samedis 14. et 21. Février 1835.

Recette. ————— 570. <sup>f</sup> 285.  
 par Séance

Frais ————— 441 <sup>chaque Séance</sup>  
 .. 220. 10

Reste ————— 129. ..

—————  
 570. ..

Produit Net des  
 Deux Séances ————— 129. <sup>f</sup> ..

Compte  
des Deux Séances

Donnés les Jamedis 19 et 26. Mars 1836.

Rue Boigne, 11.  
(Maison de M. André Leroux.)

Frais:

Portures ————— 7.

Imprimé ————— 23.

Droit des Indigènes ——— 110.

à Frais Domestiques

de la maison ————— 30.

Charbon, recenseur des billets 10.

Musiciens ————— 198.

-----  
Total ————— 208.

Reçus, brute ————— 2270.

Reste, net ————— 1962.

Il est encore dû: ————— 138.

Concert donné à la Salle S.<sup>t</sup> Jean  
Le mardi 19. Avril 1836.

Frais

Droit des indigents	100 <sup>f</sup>
Journal anglais	812
Instruments à vent	133.
Location des instruments à vent et à cordes	27
Quintette	90
Gens de l'hôtel de Ville	30
M <sup>r</sup> Martin	10
Imprimeur	81.
Charles	10
	<hr/>
	Total des Frais 93
Recette brute.	<u>1860.</u>
manan a pris p <sup>r</sup> digage 300 <sup>f</sup> ap <sup>r</sup> la digage 1167.	447
Frais	493
Reste, net	<u>918.</u>

# Note

Des frais d'orchestre du Concert donné à  
la Salle St. Jean.

Le Mardi 19. avril 1836.

Pour l'orchestre	135. <sup>f</sup>
pour M. Chibout	20. -
plus =	7. "
= pour les instruments à vent de l'opéra.	

— Total — 162. <sup>f</sup>

M. M.	
Desmarcets	15. <sup>f</sup>
Plouffe	15. -
Denit	15. -
Testard	15. -
Bireaud	15. -
Buttard	15. -
Meugot	15. -
Duvernois	15. -
Poussard	15. -
	135. <sup>f</sup>
	Frais
	du Quintette. <del>120. <sup>f</sup></del>
	90. <sup>f</sup>

30. avril  
1836.

---

Monsieur

Mon mari me charge de vous encaisser  
la tête des personnes à payer, quand  
aucun autre malgré ses instances, ils n'ont  
pu venir s'acquiescer, et sont trop bûches  
d'avoir pu venir être acquittés.

Recevez Monsieur, de la part  
de Tabouille et de sa femme,

l'assurance de nos sentiments distingués

A. le Tabouille

1  
Séances du 11 et 18  
Février 1837

---

Recette ----- 1770 -----  

---

Frais

----- Droit des Indigents -----	40 <sup>fr</sup>
----- à Chartes -----	12
----- chez m <sup>r</sup> Leroux -----	30
----- Imprimeur -----	30
----- musiciens -----	162
----- Dettes payées -----	496
----- Pour le voyage -----	600
----- Laisse à Pierre -----	100
----- à Placer chez m <sup>r</sup> Canille -----	300
	<hr/>
----- Total -----	1770 ----- <hr/>

# Seance

De Samedi

23. à 30

Decembre

1837

Receite Brute ..... 1944<sup>fr.</sup>

Frais ..... 328<sup>fr.</sup>

plus ..... 30

Bénéfice ..... 1619<sup>fr.</sup>

~~Receite~~ Employés ..... 440

Receite en Caisse ..... 708

Receite à Recouvrer ..... 474

Total ..... 1619

Surplus remis par M<sup>r</sup>. Lesaux ..... 140

(J'ai noté 500<sup>fr.</sup> nous les 360 qu'il  
devait.)

1759

à déduire

surplus de frais ..... 30

Receite, not. 1729

1729

# Frais de séance

Des Samedi

23. et 30

Décembre

1837

Musiciens . . . . .	228. . . . .
Impriment . . . . .	39. . . . .
Trait des Indigents . . . . .	40. . . . .
à Charton . . . . .	15. . . . .
2 Voitures . . . . .	3. . . . .

Total. 325. . . . .

aux Dames Domestiques de

M<sup>lle</sup> Leroux, \_\_\_\_\_ 20.

à son Portier \_\_\_\_\_ 10.

30.

325

30. f

Total des frais \_\_\_\_\_ 355. . . . .

# Frais

1838

Droit Des indigents	40	¢
Commissionaire	2	
Charles	12	
Noitures	6	
Domestiques <sup>3. m.</sup> l'ourse	30	

90 ¢

Frais  
Des 2. Séances  
D. 2. Samedi 9. et 16. Mars  
1859

---

Vidal .	36
Sauzay	36
Miaille	36
Corblin .	80
Vaslin .	200 (p. 1. et 2. Séances.)
A. Sauzay.	36
Droit Des indigents .	40
Imprimeurs	49
Domestiques	30
Charles	12

---

375.

---

2. Semaines  
des Samedis g. et 16. Mars.  
1839.

Recette	1532.
frais	395.
reste	<u>1137.</u>

Plus, 2. m. Veroux p. Co.  
Billets de l'an dernier -  
et Co. de ces 2. Semaines - 1000.  
Billets pris pour la liste  
civile et payés le 6 -  
- avril, 150.

2,287.

rendu par Dastin - 20.

~~2,267.~~  
2,907.

Le 26. Avril 2. m. Bille-wiss  
pour 2.000 billets de  
Total g. - mt. 2,807.

Deux Séances.

Les Samedis 14 et 21 Mars.

1840

Recette	—	2010. <sup>f</sup>
		<hr/>
Frais	—	363
Prêt	—	50
		<hr/>
à déduire	—	413.
Reste net	—	<u>1597.</u>

Soit. M<sup>r</sup> Leroux 360<sup>t</sup>

M<sup>me</sup> Dantoux 60.

reste dû	—	420. <sup>f</sup>
		<hr/>
		<hr/>

Frais.  
Des Deux Séances  
Des Samedis 16 et 21 Mars.  
1840.

---

Nidal	36	¢
Sauzay	36	
Mirle	36	
Norblin	80	
Naslin	40	
Droit des indigents	40	
Domestiques	30	
Chartes	12	
imprimeurs	38	
Noitures	15	

---

363.

---

3.<sup>e</sup> et dernière Seance (154.)

du  
Samedi 4. Avril 1840.

(2<sup>me</sup> Sess<sup>ion</sup> 14.)

Frais :

Nidal	18.
Sauzay	18.
Mialle	18.
Norblin	40.
Naslin	20.
Travailleurs indigens	40
Domestiques	30
Chartes	6
imprimeur	28

218.

3<sup>e</sup> et Dernière Seance (154<sup>e</sup>)

<sup>de</sup>  
Samedi 4. Avril 1840. (2. Angers, 14.)

---

Recette . 354.<sup>f</sup>

frais . 218.

reste . 138.

---

Dû. par M. Damboux. 24.<sup>f</sup>

par M. Leroux 180.

---

204.

---